

## **Règlement du Jeu : « Jeu QUO VADIS x Avenue Mandarine »**

### **Article 1 : Sociétés Organisatrices**

EDITIONS QUO VADIS, Société par Actions Simplifiée au capital de 4 671 000 €, dont le siège social est situé au 14 Rue du Nouveau Bêle 44470 CARQUEFOU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 054 807 748 (ci-après « Quo Vadis ») et, MADLY (Avenue Mandarine), Société par Actions Simplifiée au capital social de 98 750 Euros dont le siège social est situé 6, rue Henri Becquerel 69740 GENAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 400 210 449 (ci-après « Avenue Mandarine ») (ci-après collectivement « les Sociétés Organisatrices ») organisent du 2 avril au 8 avril 2020, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu-concours Avenue Mandarine x Quo Vadis » (le « Jeu ») sur les comptes Instagram et Facebook de Quo Vadis et les comptes Instagram et Facebook de Avenue Mandarine.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Instagram ni Facebook, relais de l'opération.

### **Article 2 : Participants et participation**

Le Jeu est ouvert du 2 avril au 8 avril 2020 à toute personne physique de plus de 13 ans inscrite sur Instagram et/ou Facebook, résidant en France Métropolitaine, en Corse et DROM COM, à l'exception du personnel des Sociétés Organisatrices et des membres de leur famille en ligne directe.

Pour participer, les mineurs ou majeurs protégés devront être munis d'une autorisation écrite de leur parent, curateur ou tuteur légal. Cette autorisation sera communiquée par le participant à première demande de Quo Vadis ou de Avenue Mandarine.

La participation s'effectue sur Instagram et/ou Facebook. Les participants doivent respecter le présent règlement ainsi que les conditions générales d'utilisation d'Instagram et de Facebook.

Pour jouer, il suffit de suivre les instructions décrites dans l'article 3 du présent règlement.

Le gain attribué est décrit à l'article 4 du présent règlement.

### **Article 3 : Modalités du Jeu**

Pour jouer, vous devez :

1. Vous connecter sur Instagram et/ou Facebook entre le 2 avril et le 8 avril 2020 minuit inclus sur les comptes de Avenue Mandarine ou de Quo Vadis via votre compte personnel.
2. S'abonner aux comptes @quovadisfrance et avenue\_mandarine\_officiel sur Instagram et/ou aux comptes @quovadisfrance et @AvenueMandarine sur Facebook.
3. Répondre en commentaire à la question : « Dans votre famille, on est plutôt artiste, à gribouiller partout et refaire la déco, ou écrivain, à disserter sur tous les sujets ? »
4. Inviter 2 contacts à participer.

Un tirage au sort sera effectué par l'équipe Marketing de Quo Vadis parmi les participants sur les comptes Instagram et Facebook de Quo Vadis (2 gagnants) et l'équipe Marketing de Avenue Mandarine parmi les participants sur les comptes Instagram et Facebook de Avenue Mandarine (2 gagnants) dans les 30 jours suivant la fin du jeu parmi les participants ayant respecté les conditions du jeu décrites ci-dessus.

Une seule participation par personne est autorisée sur chacun des comptes.

La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu, notamment ceux liés aux caractéristiques même de l'Internet ; dans ces cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### **Article 4 : Dotation du Jeu**

Les dotations des 4 gagnants seront, pour chacun, 1 lot composé de :

- 1 trousse ronde Quo Vadis Marguy enfant Perroquet (8 €)
- 1 journal intime Quo Vadis Marguy enfant (17 €)
- 1 coffret créatif Portraits de famille Avenue Mandarine (26,50€)
- 1 lot de 12 feutres double-pointe Avenue Mandarine (4,85 €)

La dotation est incessible et ne pourra être échangée sous forme de contrepartie en numéraire.

Les gagnants devront se faire connaître auprès de Quo Vadis et Avenue Mandarine par message privé via Instagram et/ou Facebook et seront invités, dans un délai d'un mois, à communiquer leurs coordonnées à savoir leur nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail et numéro de téléphone pour l'envoi des lots. Quo Vadis et Avenue Mandarine ne sauraient être tenues pour responsables dans le cas où les gagnants ne pourraient être joints pour une raison indépendante de leur volonté. Les gagnants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont données à Quo Vadis et Avenue Mandarine. Ils demeurent donc responsables de la modification de leurs coordonnées et doivent en informer Quo Vadis ou Avenue Mandarine, notamment en cas de déménagement. Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 30 jours suivant la date à laquelle il aura été contacté ne sera plus autorisé à réclamer la dotation. Dans ce cas le lot ne sera pas attribué. De même si les gagnants indiquent des coordonnées fausses ou insuffisantes pour le bénéfice de la dotation, ils ne pourront plus prétendre à leur dotation.

Les gagnants recevront leurs dotations par courrier, dans un délai de 6 à 8 semaines suivant la date du tirage au sort, étant entendu que les périodes de confinement en vigueur en France suspendent ce délai d'envoi des dotations.

Chaque lot sera envoyé gratuitement par Quo Vadis pour les produits Quo Vadis et par Avenue Mandarine pour les produits Avenue Mandarine.

#### **Article 5 : Responsabilités**

Quo Vadis et Avenue Mandarine ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas d'événements indépendants de leur volonté, elles étaient amenées à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Quo Vadis et Avenue Mandarine ne sauraient être tenues pour responsable de tout fait qui ne leur serait pas imputable, notamment en cas d'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu, en cas d'erreur d'acheminement de la dotation, de la perte de celle-ci lors de son expédition, de sa non réception ou de sa détérioration, de sa livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La

connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et son gagnant. Quo Vadis et Avenue Mandarine se réservent le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Quo Vadis et Avenue Mandarine se réservent le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

#### **Article 6 : Données personnelles**

Les informations recueillies par Quo Vadis et Avenue Mandarine (nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail et numéro de téléphone des gagnants) sont collectées, avec le consentement du gagnant, dans le but de lui envoyer son lot. Ces données personnelles collectées sont destinées aux Sociétés Organisatrices et non à Instagram ou Facebook. Ces informations sont conservées pendant la durée du Jeu et de l'envoi des lots aux gagnants et sont destinées au Service Marketing de Quo Vadis et au Service Marketing de Avenue Mandarine ainsi qu'au prestataire de transport qui organise l'acheminement des lots ; elles seront supprimées à l'issue du Jeu.

Les gagnants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données ainsi que d'un droit à la portabilité et un droit au retrait du consentement pour les données nominatives les concernant en contactant : [communication@quovadis.eu](mailto:communication@quovadis.eu) ou [thomasquatrebœufs@clairefontaine.com](mailto:thomasquatrebœufs@clairefontaine.com).

Les données qui doivent être obligatoirement communiquées pour recevoir le gain sont clairement identifiées. Par conséquent, les gagnants qui exerceront le droit de suppression, opposition ou retrait du consentement au regard de ces données sont réputés renoncer à leur participation à compter de la date de la demande, et ne pourront recevoir leur gain.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de ses données personnelles dans le cadre du Jeu, le gagnant peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

#### **Article 7 : Loi applicable et consultation du règlement**

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

Toute contestation relative au Jeu devra être effectuée par courrier recommandé avec avis de réception à Quo Vadis à l'adresse suivante :

Editions Quo Vadis - Service communication  
14 rue du Nouveau Bêle  
44470 Carquefou

ou à Avenue Mandarine à l'adresse suivante :  
Avenue Mandarine - MADLY  
6, rue Henri Becquerel

69740 GENAS

dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du Jeu, le cachet de la Poste faisant foi. Passé ce délai d'un mois, toute contestation sera nulle et non avenue.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet. Le règlement complet est consultable en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur les comptes Instagram et Facebook de Avenue Mandarine et sur les comptes Instagram et Facebook de Quo Vadis. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ou sur la liste des gagnants.